

EQUIPEMENTS SPORTIFS

U.07.3

CONTEXTE

Les équipements sportifs publics sont les installations sportives en main de la collectivité et mises à disposition des écoles, des entités sportives et de la population afin de leur permettre de pratiquer des activités physiques et sportives. Centres sportifs, salles de sport à usage scolaire, piscines publiques, patinoires, terrains de football et stades d'athlétisme sont autant d'équipements sportifs publics disponibles sur le territoire cantonal.

Des équipements sportifs peuvent être reconnus d'importance régionale (voire cantonale) et faire l'objet de subventions, selon l'article 18 de la loi visant à encourager les activités physiques et le sport si :

- ils sont réalisés dans le cadre d'une entente intercommunale (dont les communes participent à son financement) ;
- ils répondent à un besoin objectif, permettant de couvrir les besoins de la population d'une région représentant la majeure partie du district ;
- ils ne concurrencent pas d'autres installations.

Selon l'article 19 de la loi précitée, ce sont les communes qui, avec accord de l'Etat, aménagent les équipements nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans leurs écoles. Ces équipements se trouvent si possible à proximité des bâtiments scolaires, de manière à minimiser les coûts liés à la mise en place de transports spécifiques. L'utilisation de ces équipements par d'autres usagers est possible en dehors des horaires scolaires.

Les salles de sport d'envergure (double ou triple) sont réparties de manière inégale sur le territoire cantonal, la plupart se trouvant dans le district de Delémont. Le district de Porrentruy en compte deux et les Franches-Montagnes une seule. Il existe également trois patinoires, une dans chaque cœur de pôle, ainsi que deux stades d'athlétisme (centre sportif de la Blancherie à Delémont et centre régional des Prés-Domont à Alle). Ces équipements accueillent non seulement les amateurs et les entraînements hebdomadaires des entités sportives, mais également diverses manifestations et compétitions.

Six piscines publiques sont à disposition des élèves et sportifs dans le canton. Quatre d'entre elles sont rattachées à un centre sportif (La Blancherie à Delémont qui compte une piscine couverte et de plein air, le centre sportif des Tilleuls à Porrentruy et le centre de loisirs des Franches-Montagnes, tous deux avec une piscine couverte). Porrentruy possède également une piscine municipale de plein air, et Boncourt une piscine municipale couverte.

Les terrains de football et stades d'athlétisme appartiennent aux communes ou aux clubs. De nombreuses communes ont à disposition un terrain pour les matchs, et au minimum un terrain supplémentaire pour les entraînements.

ENJEUX

Prise en considération des besoins en équipements sportifs

En 2016, le canton du Jura manque d'infrastructures sportives. Les besoins sont exprimés par le monde sportif associatif, mais également par les milieux scolaires, car les salles de sports actuelles ne permettent pas à tous les élèves de suivre le nombre de périodes d'EPS requises par le droit fédéral. Certaines classes voient leurs leçons d'EPS réduites et les enseignants recourent parfois à des solutions alternatives pour donner leurs cours d'EPS.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

U.07.3

Accessibilité des équipements sportifs

La construction des équipements sportifs doit être planifiée en étroite collaboration avec les communes concernées afin de pouvoir les financer de manière efficiente. Elle sera également établie de manière à garantir leur accès en transports publics et par la mobilité douce, ainsi que pour minimiser les déplacements des élèves se rendant aux cours d'EPS.

Respect des normes des associations sportives nationales

Plusieurs salles de sport dans le canton ne répondent plus aux normes en vigueur. Par ailleurs, certains équipements sportifs ne répondent plus aux exigences permettant aux entités sportives de jouer dans les ligues nationales sans dérogation de la part des associations nationales faitières.